



Mairie de
30130-SAINT PAULET DE CAISSON

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous empruntons celle de nos enfants »

Antoine de Saint-Exupéry

BROC Gérard
04.66.90.75.21
brocgdd@wanadoo.fr

Saint Paulet de Caisson le 13 décembre 2019.

Monsieur ou Madame le Greffe départemental des associations loi 1901.

Sous- Préfecture d'ALES

Boulevard Louis Blanc

30.107 ALES Cedex

Références :

OBJET : Reçus fiscaux d'associations loi 1901.

Monsieur ou Madame le Greffe départemental des associations loi 1901 ;

Je vous prie de trouver ci-joint un dossier type BIO-lettre 6 000132-20140728 afin que notre association loi 1901 puisse être éligible à l'établissement de reçus fiscaux.

Nos actions en faveur de l'environnement puisent des ressources très modestes de 10 euros de cotisation par famille afin de rassembler et sensibiliser le maximum de personnes.

Pour développer au mieux nos activités nous souhaiterions faire appel aux dons pour les membres les plus aisés de notre association d'où l'intérêt de la présente demande.

Bien entendu je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires ou justifications que vous jugeriez utiles.

En espérant que vous apporterez une suite favorable à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur ou Madame, le Greffe départemental des associations loi 1901, l'expression de mes remerciements et sentiments les meilleurs.

Le président de l'association « Terre d'Avenir ».

Gérard BROC